

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE D'AUBIN

SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2022

Date de la convocation : 01/06/2022

Le six septembre deux mil vingt-deux, à 14 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT, Président du C.C.A.S.

Étaient présents (9) : M. Michel BAERT, Mme Brigitte CUESTA, M. Bernard FABRE, Mme Karine FABRE, Mme Magali GARRIC, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, M. Patrick LAUMOND, Mme Brigitte RODRIGUEZ, Mme Christine TEULIER.

Procuration(s) (3) : de Mme Charlène CUESTA à Mme Brigitte CUESTA
De M. Serge BOSCUS à Mme Magali GARRIC
De Mme Christine DELPOUVE à Mme RODRIGUEZ Brigitte

Absent(s) et excusé(s) (4) : Mme Andrée ARCALIS, Mme Maryline SALVAN, Mme Hélène SOLIS, M. Bernard SOUVERAIN, Mme Laurianne VINCENT.

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC

Secrétaire de la séance : Émilie BEC

Nombre de membres : 17
Membres présents : 9

Membres en exercice : 17
Membres ayant donné procuration : 3

Votants : 12

DÉLIBÉRATION N° : 2022-24

**OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT À TEMPS NON
COMPLET POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Madame la Vice-présidente déléguée au C.C.A.S., propose aux membres du Conseil d'Administration de créer un emploi non permanent à temps non complet pour permettre de finaliser l'Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S.). L'étudiante n'ayant pas pu accomplir sa mission dans les délais impartis.

Madame la Vice-présidente déléguée rappelle au Conseil d'Administration que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Madame la Vice-présidente déléguée expose également au Conseil d'Administration qu'il est nécessaire pour finaliser l'ABS de :

- D'établir un document de synthèse avec indicateurs clés,
- De réaliser les préconisations sur les orientations à privilégier,
- D'effectuer une réunion d'informations auprès des partenaires et des membres du conseil d'administration,

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, considérant les tâches à effectuer, elle propose au Conseil d'Administration **de créer, à compter du 19 septembre 2022** (sous réserve de la disponibilité de l'agent), **un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif pour une durée d'un mois**, en raison d'un accroissement temporaire d'activité lié à la finalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration,**

DECIDE :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions de l'Analyse des Besoins Sociaux suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 16 heures (16/35ème), à compter du 19 septembre 2022 pour une durée maximale de 1 mois sur une période de 2 mois.

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 340, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre charges de personnels et frais assimilés, article rémunération du budget principal du C.C.A.S pour l'exercice 2022.

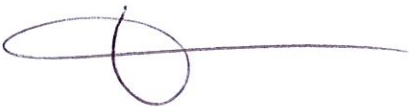
Votes : 12 pour / 0 contre / 0 abstention

Ainsi fait et délibéré, en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

**Délibération Transmise à la Sous-préfecture le 22 Septembre 2022.
Publiée le 22 Septembre 2022.**

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance	Le Président du C.C.A.S.
Nom du secrétaire désigné : BEC Émilie Signature : 	Nom du Président : BAERT Michel Signature : 

